

* Permanences du conseiller général : **le premier mercredi du mois**, de 10h30 à 12h00, permanence de M. DEZALOS, conseiller départemental, en mairie (sur rendez-vous au 05.53.98.65.71). Les mercredis suivants, permanence à la mairie annexe de Boé de 10h à 12h (sans rendez-vous).

*Permanence Conciliateur de Justice : le 2ème mardi de chaque mois, de 9h à 11h.
Exclusivement sur Rendez-vous : 05.53.77.07.77

* Permanences des élus d'astreintes **en cas d'urgence**

[Permanences du 04 décembre au 12 mai 2024](#)

[Permanences du 13 mai au 06 octobre 2024](#)

Les élus vous reçoivent en mairie tous **les premiers samedis du mois de 9h à 12h** - Avec ou sans RDV. Pour prendre RDV, contactez la mairie : 05.53.77.07.77.

* Permanences du Délégué à la Cohésion Police Population (Monsieur FOSSIER) sur RDV le jeudi : 18 janvier - 8 et 22 février - 7 et 21 mars - 11 et 25 avril - 16 et 30 mai - 13 et 27 juin pour tout problème à caractère pénal

* Permanences des assistantes sociales : Mesdames **BOUDET-NORBELAT** et **CORNUT** vous accueillent en mairie, sur rendez-vous le 1

er

et le 3

ème

jeudi du mois, de 9h à 12h. Renseignements : 05 53 98 62 30

* Permanences juridiques des professionnels du droit : [cliquez ici](#)